

Tunis, le 11 Décembre 1991.

CIRCULAIRE N° 110

Objet : Inventaire des stocks de vaccins, Seringues,
matériel de la chaîne de froid et échéancier.


P. JOINTE : tableaux + Note d'utilisation.

Dans le cadre d'un inventaire national des stocks de vaccins, je vous prie de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser un inventaire des stocks des seringues à usage unique et vaccins disponibles au 31 Décembre de chaque année dans tous les centres de santé de votre région ainsi qu'au niveau de votre dépôt régional.

Parallèlement, il serait utile de mentionner pour chaque centre le type et la quantité du matériel de conservation au froid du vaccin ainsi que les besoins en équipements par centre pour la chaîne de froid et les échéanciers. Pour les réfrigérateurs indiquer la date d'acquisition de ceux-ci dans la colonne "âge".

Pr. Le Ministre de la Santé Publique.

Le Chef de Cabinet.


Signé : Taoufik Achour

Destinataires :

- MM. Les Directeurs Régionaux de la Santé Publique.
- MM. Les Chefs de Service Régionaux des S.S.B.
- MM. Les Surveillants Régionaux de la Santé Publique.

Pour information et exécution.

Pour remplir le tableau :

- Ne pas oublier le dépôt régional, les maternités pour le BCG et le dépôt scolaire quand il existe.

- Ne pas oublier les CSB n'assurant pas la vaccination.

- Prière ^{de} faire les totaux de toutes les colonnes pour la région, Délégation par Délégation, puis un récapitulatif de toutes les régions.

- Regrouper les centres par circonscription et séparer les circonscriptions par un trait plus gras.

- Indiquer le nombre de flacons et non le nombre de doses.

- Pour les réfrigérateurs signaler ceux fonctionnant au pétrole par l'initiale P = (P+), ceux à gaz par G = (G+).

- Pour les réfrigérateurs électriques mettre simplement le signe (+).

- Si un réfrigérateur existe mais ne fonctionne pas le signaler à part, en Nota Béné.

* Pour les besoins en équipements de la chaîne de froid les exprimer dans les cases correspondantes des colonnes "besoins" pour les centres concernés (citer le nom du centre).

NB : Citer la totalité des centres de Santé de Base fonctionnels de la région même ceux n'assurant pas la vaccination ou non dotés de réfrigérateurs.

Pour les seringues à usage unique de 1 cc et de 2 cc vérifier si le nombre de seringues est égal au nombre des aiguilles, et s'il n'y a pas de seringues périmées.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
 oOo
 MINISTERE DE LA SANTE
 PUBLIQUE
 oOo

INVENTAIRE DES STOCKS DE SERINGUES,
 AU 31 DECEMBRE.....

TYPE DE SERINGUES CENTRE	SERINGUES A USAGE UNIQUE A 1 CC.		SERINGUES A USAGE UNIQUE A 2 CC.	
	SUU AVEC AIGUILLES	SUU SANS AIGUILLES	SUU AVEC AIGUILLES	SUU SANS AIGUILLES
TOTAUX				

